



Plan d'action 2005

Rapport d'étape

Rapport sur les activités menées par les groupes de travail pour exécuter le Plan d'action 2005 de la Conférence des ministres des Mines, soumis lors de la 63^e Conférence des ministres des Mines

Whitehorse (Yukon) • Août 2006



Introduction

Le présent rapport d'étape fait état des mesures prises à l'égard des grandes questions touchant l'industrie minière au Canada, sous la direction des ministres des Mines fédéral, provinciaux et territoriaux, lors de leur conférence de 2005.

Les divers rapports qui constituent ce document ont été rédigés par des groupes de travail établis par le Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière (GTIGIM) ou par les fonctionnaires chargés des dossiers en question. Par conséquent, les vues exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble des membres du GTIGIM.

Les demandes de renseignements au sujet de ce rapport doivent être adressées au :

Secrétariat du GTIGIM
Division de la gestion du secrétariat et de la coordination
Secteur des minéraux et des métaux
Ministère des Ressources naturelles du Canada
580, rue Booth, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Téléphone : 613-947-3163
Télécopieur : 613-996-7425
Courriel : jennbowe@rncan.gc.ca

Initiative nationale pour les mines orphelines/abandonnées au Canada

Les ministres des Mines ont convenu d'inviter les spécialistes de la vérification et des finances des gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux à participer à l'atelier de novembre.

Les ministres ont avalisé les travaux de l'Initiative nationale pour les mines orphelines/abandonnées (INMOA), particulièrement l'élaboration :

- *d'un site portail qui renfermera un répertoire national des sites miniers inactifs;*
- *de recommandations en vue de la formulation de politiques/d'une loi pour la remise en état des sites miniers abandonnés.*

Les ministres ont convenu de maintenir leur appui financier à l'INMOA.

CONTEXTE

Les sites miniers abandonnés, de même que la responsabilité environnementale, les craintes pour la santé humaine et les coûts financiers du nettoyage qui y sont associés, demeurent un grave problème dont le Canada et l'ensemble des Canadiens et Canadiennes ont hérité.

Depuis 2002, les ministres des Mines ont témoigné leur volonté de remédier à ce grave problème en maintenant leur appui à l'Initiative nationale pour les mines orphelines/abandonnées (INMOA). L'INMOA est un programme coopératif canadien unique que dirige un comité de consultation formé de représentants de l'industrie minière, des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux, des organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et des Autochtones du Canada.

Le comité de consultation évalue les enjeux clés et présente des recommandations aux ministres des Mines au sujet d'approches coopératives et de partenariats qui pourraient servir à la mise en œuvre de programmes de restauration de sites miniers abandonnés partout au Canada. À l'occasion de leur réunion annuelle à Saint Andrews (N.-B.) en 2005, les ministres ont convenu d'appuyer les activités courantes de l'INMOA énoncées dans son plan de travail détaillé (2004), tant que les ressources humaines et financières le permettront.

Plus précisément, les ministres ont convenu d'encourager leurs spécialistes respectifs de la vérification et des finances des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux à participer en novembre 2005 à un atelier sur l'évaluation des responsabilités financières et des options de financement de l'INMOA. Ils ont également avalisé l'élaboration d'un site portail qui renfermera un répertoire national des sites miniers inactifs et ont recommandé la formulation de politiques/d'une loi pour la remise en état des sites miniers orphelins/abandonnés.

RÉSULTATS PROVISOIRES

La Division de la statistique sur les minéraux et sur l'activité minière de Ressources naturelles Canada s'est vu confier le mandat d'élaborer un modèle fonctionnel du répertoire national. Le chargement de la base de données est en cours. Elle contient maintenant des données sur les mines orphelines et abandonnées de plusieurs provinces et territoires (soit l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). La base de données sera accessible sur le Web et sera démontrée en 2006.

Un rapport sur toutes les lois applicables à la restauration des sites miniers abandonnés fait actuellement l'objet d'un examen final par les organismes fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de diverses entités législatives. Une fois terminé, le rapport renfermera une synthèse des analyses pour les différentes entités administratives, y compris une évaluation des lacunes, des limitations, des obstacles et des possibilités en matière de restauration, ainsi qu'un résumé des observations. Le rapport doit être distribué à la fin de 2006 en format CD-ROM.

En novembre 2005, l'INMOA a parrainé un atelier multipartite sur l'évaluation des responsabilités financières et des options de financement. Les thèmes fondamentaux que sont l'évaluation technique des sites, l'imputabilité des responsabilités et la reddition des comptes sur ces responsabilités, l'évaluation des impacts sur les collectivités et la santé, et les options de financement ont été discutés au moyen de cas typiques canadiens et internationaux et de présentations par des panels d'experts. Une séance finale a permis de résumer les points saillants de discussion pour chacun des thèmes fondamentaux et d'identifier les lacunes ainsi que les priorités futures pour l'INMOA. Ces recommandations aideront à élaborer les principes de base pour évaluer et financer les responsabilités liées aux mines abandonnées et en rendre compte. Les délibérations de l'atelier sont affichées sur le site Web de l'INMOA (www.abandoned-mines.org).

Une des recommandations issues de l'atelier visait la production d'un document d'orientation sur les options de financement. Ce document destiné aux administrations dans tout le Canada les aiderait à établir des options aux fins du financement de la restauration des sites miniers abandonnés. Ce document a été commandé et un sommaire a été préparé.

En octobre 2006, l'INMOA tiendra à Winnipeg un atelier consacré aux pratiques exemplaires en matière de sites miniers abandonnés. L'atelier vise à examiner et à comprendre les meilleures pratiques établies, émergentes et innovatrices en ce qui concerne la gestion des sites miniers abandonnés.

RECOMMANDATIONS

Les ministres conviennent d'encourager leurs administrations respectives à intégrer leurs ensembles de données (si ce n'est déjà fait), en vue de produire un répertoire pancanadien.

Les ministres avalisent les travaux entrepris par l'INMOA, en particulier l'élaboration :

- d'un document d'orientation destiné à aider les administrations à établir des options aux fins du financement de la restauration des sites miniers abandonnés;

- d'une « boîte à outils » de pratiques exemplaires, fondée sur les résultats de l'atelier de 2006 à Winnipeg, afin de régler les problèmes liés à la gestion des sites miniers abandonnés.

Les ministres continuent de soutenir financièrement le plan de travail de l'INMOA.